

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES PAR LE CIRCULAR INNOVATION HUB

1 DÉSIGNATION

Le **Circular Innovation HUB**, centre de compétences et de formation établi et organisé par la Commune de Wiltz (le 'CIH') situé au 35, rue du Château à L-9536 Wiltz

Le CIH met en place et dispense des formations professionnelles pour le secteur public et le secteur privé, à l'échelle du territoire national, seul ou en partenariat. Les formations sont ouvertes à toute personne physique qui remplit les conditions de qualification et/ou d'expérience professionnelle qui sont exigées en fonction de la formation concernée.

2 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales applicables à toutes formations professionnelles délivrées par le CIH (les 'Conditions Générales') déterminent les conditions applicables à toutes prestations de formation délivrées par le CIH. Toute inscription à une formation ou commande de formation auprès du CIH implique l'acceptation sans réserve du participant à la formation aux présentes Conditions Générales.

1

3 DEVIS ET ATTESTATION

Pour toute formation proposée par le CIH à l'agenda, le prix de la formation en euro hors TVA par participant, la durée de la formation est indiquée de manière visible sur le descriptif de la formation à l'agenda.

Pour toute formation sur mesure ou issue du catalogue de formation proposée en dehors de l'agenda, le CIH s'engage à fournir un devis spécifique au demandeur. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

4 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux formations proposées à l'agenda par le CIH se fait en ligne sur le site de la Commune de Wiltz (www.wiltz.lu), sous réserve de l'accord du CIH, dans la limite des places disponibles.

Un accusé de réception de la demande d'inscription est envoyé par le CIH à l'adresse électronique renseignée par le participant.

Endéans les cinq jours calendrier avant la date de la formation, le participant recevra par courriel une confirmation de l'acceptation de son inscription incluant toutes les informations pratiques relatives à la formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

5 PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute inscription à une formation payante du CIH implique le paiement des frais d'inscription.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur applicable. Le paiement est à effectuer après la formation dans les 15 jours suivant la réception de facture par virement bancaire. En cas de défaut de paiement, le CIH se réserve le droit de recourir à toute actions juridiques disponibles en vue de recouvrer le remboursement de la formation prestée.

6 CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Un certificat de participation est adressé à toute personne ayant participé à au moins 80 % de la formation et justifiant avoir payé les frais d'inscriptions. Le certificat de participation ne sera communiqué au participant éligible qu'après la réception par le CIH du paiement des frais d'inscriptions.

7 ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR LE CIH

Le CIH se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et pédagogiques équivalentes.

En cas de force majeure ou d'empêchement du formateur ou lorsque le nombre de participants à une formation est insuffisant, le CIH se réserve le droit de modifier les conditions initiales de la prestation de formation en ce compris, l'annulation, le changement de méthode de formation ou le report d'une formation. Le CIH en informe le participant, par courriel, au plus tard cinq jours calendrier avant la tenue de la formation, hormis en cas de force majeure survenant dans les 5 jours avant la date de la formation. Dans ce dernier cas, le CIH informe le participant dans les meilleurs délais.

2

8 ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

Le participant à la formation peut demander par courriel l'annulation de sa participation à une formation, sans frais, si la demande est formulée par courriel et parvient au CIH au moins dix jours calendrier avant la date de la tenue de la formation. Dans ce cas, aucun frais ne sera facturé au participant.

Si l'annulation intervient moins de dix jours calendriers qui précèdent la date de la formation, le CIH facturera l'intégralité du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le participant sera redevable de l'intégralité du montant de la formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, ou en cas de situation exceptionnelle (drame personnel, déménagement à l'étranger, changement professionnel), reçu/annoncé endéans les 5 jours calendrier suivant l'absence, le participant (ou le participant défaillant du Client – Personne morale) pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée, ou le Client pourra annuler sans frais sa participation à une prochaine session programmée. A défaut de certificat médical, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de la formation.

Le Client - Personne morale peut demander par courriel le remplacement d'un participant vingt-quatre heures avant la tenue de la formation. La demande de remplacement ou de report doit parvenir par courriel au CIH (cireco@wiltz.lu) et indiquera les coordonnées du remplaçant et de la personne remplacée.

9 PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), demeurent la propriété du CIH. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CIH. Le client s'engage à utiliser uniquement les documents relatifs à la formation exclusivement à titre privé et s'engage à ne pas transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

3

11 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le CIH est responsable des traitements des données personnelles qui lui sont communiquées lors de l'inscription à une formation (ci-après « Données »).

Les Données sont traitées conformément au règlement général sur la protection des données (ou RGPD) et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Données sont collectées aux fins de la gestion et de l'organisation de la formation, ainsi que pour l'établissement et l'envoi du certificat de participation.

Afin de valoriser la formation, des photographies ou des vidéos prises pendant l'évènement par le CIH, ou un prestataire sélectionné par ce dernier, pourront être reproduites, diffusées et/ou communiquées au grand public.

Le CIH traite vos données dans le contexte de l'exécution d'un contrat de formation (base de licéité visée par l'article 6.1.b) du RGPD) ainsi que d'une mission

Les données mentionnées sur les certificats sont les suivantes :

- Les Nom(s) et Prénom(s) du participant
- Téléphone et adresse email du participant
- La date de naissance du participant afin de renforcer l'authentification de la personne concernée
- Les informations liées à la formation (intitulée, date lieu, horaires de la formation)
- Consentement explicite au traitement de l'image avec possibilité d'opposition

Les photographies et/ou images-vidéos peuvent être collectées lors d'un événement pour promouvoir le CIH. Le caractère libre du consentement est assuré car la personne concernée garde la possibilité de s'opposer à ce traitement préalablement à la participation. Dans ce cas de figure, le désaccord n'empêche pas l'inscription à la formation et la CIH prendra les mesures nécessaires pour respecter la demande de la personne inscrite.

Les photographies et images-vidéos sont destinés à être diffusés auprès du grand public à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Ces données pourront être utilisées et exploitées par la CIH sous toute forme et sous tous supports matériels et immatériels (que ce soit sur papier ou de manière analogique, numérique ou électronique) dans les médias, les livres, les supports d'enregistrement, des expositions, des publicités, pour des projections publiques ou sur internet.

La personne concernée est informée que certaines Données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers, soit pour le respect d'obligations légales, soit pour raisons d'organisation interne avec des prestataires de services, soit pour valoriser la formation auprès du grand public.

4

Avant de communiquer des Données à un prestataire de service, le CIH contrôle que le prestataire présente des garanties satisfaisantes en matière de protection de données personnelles.

La personne concernée a la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, et d'effacement de données personnelles (« droit à l'oubli »), ou de limitation du traitement, pour autant que des contraintes et obligations légales applicables au CIH ne s'y opposent pas. La personne concernée devra informer par écrit Le CIH en temps utile si elle entend faire usage de ce droit.

Concernant la reproduction, diffusion ou communication de photographies/vidéos de la formation, si une personne entend s'opposer à ce traitement, il est recommandé qu'elle se manifeste avant la formation auprès du service en charge de l'organisation de ladite formation afin que son image ne figure pas sur les photographies/vidéos.

En effet, à défaut d'une telle manifestation de volonté, il est considéré qu'un droit à l'effacement qui serait exercé après la diffusion de son image devra, conformément au RGPD, être justifié des raisons tenant à sa situation particulière, et qu'il sera alors apprécié au cas par cas conformément aux articles 21(1) et 17(2) de ce règlement.

La personne concernée peut aussi introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données si elle s'estime victime d'une violation concernant le traitement de ses données personnelles (www.cnpd.lu).

12 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales sont encadrées par la loi luxembourgeoise. En cas de litige survenant entre le CIH et le client/ le participant, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de la ville de Diekirch.